

Combien ?

Pour bénéficier de ces prestations, il faut être membre de l'Agence et s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Pour les Communes (ou les communes déléguées) de moins de 4000 habitants :
= 1€ / habitant

Pour les Communes (ou les communes déléguées) de 4000 à 5000 habitants :
(Pour cette strate, prestations limitées à la thématique « Ouvrages d'Art »)
= 0,30€ / habitant

Pour les EPCI, cotisation liée au volume de population de ses communes de moins de 5000 habitants :
= 0,30€ / habitant



1 prestation de diagnostic est incluse dans la cotisation !

C'est quoi l'ATD41 ?

Créeée sous l'impulsion du Conseil Départemental en 2014, l'ATD41 vous apporte son expertise et son expérience dans les domaines relatifs à la voirie et ses dépendances.

L'Agence est un Établissement public administratif (EPA), géré par un conseil d'administration composé d'élus, répartis en 2 collèges:

- Conseillers départementaux (7 élus)
- Communes et EPCI (14 élus)

Le Conseil d'administration



Philippe MERCIER
Président de l'ATD41
(Vallée-de-Ronsard)

Catherine LHÉRITIER
1^{re} Vice-présidente
(Valloire-sur-Cisse)

Laurent ALLANIC
Vice-Président
(Saint-Claude-de-Diray)

Les représentants DÉPARTEMENT :

Virginie VERNERET, Pascal HUGUET, Maryse PERSILLARD, Geneviève REPINCAY, Michel CONTOUR

Les représentant COMMUNES et EPCI :

Alain DUCHALAISS (Les Montils), Philippe GUESTARD (Mesland), Alain BRUNET (Ruan-sur-Egovne), Dominique DHU (Nourray), Patrick MARTEAU (Saint-Gervais-la-Forêt), François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), Maryse MORESVE (Rilly-sur-Loire) Philippe GUETTARD (Mesland), Philippe AGULHON (MILLANCAY), Astrid LONQUEU (Maves), Christophe MONNIER (Montrouveau), Pierre SOLON (Pezou)

L'équipe



Alois CHARPENTIER (Directeur), Magali PETIT (Responsable administrative), Pierre-André COLLIN, Marielle FIOT, Sylvain GARNIER (Chargé-e-s d'études) et Jean-Philippe BESNARD (Responsable technique)

34 Avenue Maunoury - 41000 BLOIS
02.54.58.41.51 / contact@atd41.fr

Vous trouverez toutes les infos utiles sur

www.atd41.fr

AGENCE
TECHNIQUE
DÉPARTEMENTALE

41

Une ingénierie conçue pour les communes et par les communes !



Pour Qui ?

Pour Quoi ?

Comment ?

Pour Qui ?

Toutes les communes de moins de 5000 habitants et les EPCI du Loir-et-Cher.

Pour Quoi ?

Vous assister dans votre rôle de maître d'ouvrage dans les domaines techniques, juridiques et budgétaires, à toutes les étapes de votre projet d'infrastructures (voirie et ouvrage d'art).

LES DIAGNOSTICS

Pour chaque besoin, des prestations complètes basées sur une analyse **pragmatique** de terrain avec des documents de rendu (rapport, plan, estimation...) **adaptés aux contextes et contraintes**.

- Problème de sécurité localisé (accidentologie, signalisation...)
- Rédaction des pièces de consultations pour des études ou investigations préalables (comptage routier, topographie, géotechnique, inspection de réseaux ...)
- Diagnostic de l'état de voiries avant travaux
- Visite d'évaluation d'ouvrages d'art

Sous conditions, l'ATD41 vous propose également un bilan de l'ensemble de vos voiries, hors agglomération, (cartographies et estimations) pour une hiérarchisation pluriannuelle des travaux.

LES TRAVAUX

Jusqu'à la fin de votre projet, l'**Agence Technique Départementale** reste à vos côtés. Nous vous proposons une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour vous accompagner dans vos tâches de maîtrise d'œuvre interne :

- Rédaction du marché de travaux pour le recrutement d'une entreprise,
- Analyse des offres
- Réunion de démarrage
- Suivi des travaux (*en vacation, à la demande*)

Pour les chantiers réalisés avec un maître d'œuvre externe nous restons également disponibles si vous ressentez le besoin de vous faire assister dans vos obligations de Maitre d'Ouvrage pour ces phases travaux.

Une rencontre systématique avec l'équipe municipale pour définir ensemble les conditions optimales de notre collaboration.

LA PROGRAMMATION

Une assistance complète pour la transcription de votre besoin par l'élaboration du programme, conformément aux obligations des Maitre d'Ouvrages.

- Déplacement, prise de commande, validation
- Définition des études préalables nécessaires
- Comptages routiers réalisés par l'ATD si nécessaire
- Recherche des contraintes et données d'entrée
- Diagnostic, définition des enjeux et objectifs
- Faisabilité et définition du programme
- Chiffrage par rue ou séquence
- Présentation du dossier en commune

LES ÉTUDES

Dans le respect du tissu économique privé, deux options sont possibles en fonction du type et du montant des travaux.

Recrutement d'un Maître d'œuvre privé

L'ATD41 vous propose une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour :

- Rédaction du marché
- Analyse des offres
- Réunion de démarrage
- (+ vacation possible à la demi-journée pour le suivi des études)*

Études réalisées en interne par l'ATD41

Une expertise est mise à disposition des adhérents pour l'étude détaillée des petits travaux d'entretien simples ou d'aménagements neufs ponctuels.

- Études préalables nécessaires
- Dossier d'avant-projet (plan à l'échelle, coupe...)